

Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 décembre 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2022-12-05-306

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2022
- 0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 0-6 Calendrier des séances ordinaires de conseil – Année 2023
- 0-7 Loi sur l'éthique et la déontologie – Registre des déclarations
- 0-8 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2022
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2022
- 100-7 Période des fêtes – Fermeture du bureau municipal
- 100-8 Revenus et dépenses – Exercice financier 2022
- 100-9 Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection – Avis de motion
- 100-10 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- 100-11 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes
- 100-12 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes
- 100-13 Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Entretien du réseau routier local (ERL) – Convention d'aide financière 2022 – Signature
- 100-14 Chemin de la Bergerie – Réglementation applicable – Projet de règlement

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
- 300-3 Employés saisonniers – Fin de la période d'emploi – Année 2022
- 300-4 Chemin Lajeunesse – Déneigement – Demande d'un citoyen

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Nettoyage des regards d'égouts pluviaux
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Associations de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2022

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Patinoire 2022-2023
- 700-2 Plaisir de bouger en Outaouais 2022 – Bonification du parc de jeux de la municipalité
- 700-3 Association Les bons vivants de Bouchette – Utilisation de la cuisine – Loyer 2022
- 700-4 Programme de ski alpin au Mont Sainte-Marie

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

- 900-1 Collaboration avec le centre Saint-Eugène
- 900-2 Demande de changement de nom – Chemin Grant
- 900-3 Tour de communication
- 900-4 Changement de zonage – 136 chemin Richard

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022

M.B. 2022-12-05-307

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2022

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de novembre 2022.

0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Note au procès-verbal

Les membres du conseil ont tous déposé la mise à jour de leur déclaration des intérêts pécuniaires.

0-6 Calendrier des séances ordinaires de conseil pour l'année 2023

M.B. 2022-12-05-308

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023. Ces séances se tiendront habituellement le lundi et débuteront à 19 h :

Calendrier 2023

Lundi	16	Janvier		Lundi	10	Juillet
Lundi	13	Février		Lundi	14	Août
Lundi	13	Mars		Lundi	11	Septembre
Lundi	10	Avril		Mercredi	11	Octobre
Lundi	8	Mai		Lundi	13	Novembre
Lundi	12	Juin		Lundi	11	Décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

0-7 Loi sur l'éthique et la déontologie – Registre des déclarations

M.B. 2022-12-05-309

Considérant que les membres du conseil ont adopté le règlement numéro 2022-336, règlement portant sur « Code d'éthique et déontologie des élus municipaux »;

Considérant que la greffière-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil qu'elle n'a reçu aucune déclaration depuis l'entrée en vigueur de cette obligation;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que les membres du conseil acceptent la déclaration de la directrice générale et greffière-trésorière, et ce conformément aux dispositions de la loi applicable.

Adoptée à l'unanimité

0-8 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Budget 2023
- Informations compagnie numérique

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Aucun dépôt.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2022-12-05-310

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 novembre 2022, pour un montant total de 8 541.53 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2022

M.B. 2022-12-05-311

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2022 pour un montant total de 80 306.77\$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2022

M.B. 2022-12-05-312

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2022 pour un montant de 194 266.93\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Période des fêtes – Fermeture du bureau municipal

M.B. 2022-12-05-313

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 23 décembre 2022 (à 12h) au 6 janvier 2023 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 9 janvier 2023. Le personnel des départements administratifs et d'urbanisme bénéficiera de congés fériés payés du 23 décembre 2022 à 12h et ce, jusqu'au 4 janvier 2023 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Revenus et dépenses – Exercice financier 2022

Note au procès-verbal

Le tout vous sera déposé à une séance ultérieure.

100-9 Création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection – Avis de motion

La conseillère au siège numéro 4, Monique Pelletier, annonce ce 5 décembre 2022, qu'un avis de motion est donné en vue de l'adoption, à une prochaine séance de conseil, d'un règlement concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection.

Le projet de règlement 2022-344 est déposé et la conseillère en a fait la présentation.

Conseillère au siège #4
Monique Pelletier

100-10 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

M.B. 2022-12-05-314

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Blue Sea et de Bouchette désirent présenter un projet d'acquisitions de machinerie dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Bouchette s'engage à participer au projet d'acquisition de machinerie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Blue Sea organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes

M.B. 2022-12-05-315

Attendu que la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de plus de 21 159\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

100-12 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes

M.B. 2022-12-05-316

Attendu que la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

Attendu que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

Attendu que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de plus de 21 840\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

100-13 Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Entretien du réseau routier local (ERL) – Convention d'aide financière 2022 - Signature

M.B. 2022-12-05-317

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser le maire, Steve Lefebvre et la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports relativement au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Entretien des routes locales, pour une aide financière au montant de 367079\$.

Adoptée à l'unanimité

100-14 Chemin de la Bergerie – Règlement applicable – Projet de règlement

Le projet de règlement numéro 2022-343 concernant le chemin de la Bergerie est déposé.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2022.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Sujet reporté à la prochaine séance.

300-2 Comité municipal en voirie - Suivis

Sujet reporté à la prochaine séance.

300-3 Employés saisonniers - Fin de la période d'emploi – Année 2022

M.B. 2022-12-05-318

Considérant l'arrivée de la période hivernale;

Considérant que durant la période hivernale, les services des employés des travaux publics, journaliers et opérateurs, ne sont pas requis à moins de situations urgentes;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de libérer pour la saison hivernale les employés saisonniers des travaux publics, journaliers et opérateurs, dès que les derniers travaux automnaux seront exécutés ou dès que la température ne permettra plus l'exécution de travaux de voirie.

Adoptée à l'unanimité

300-4 Chemin Lajeunesse – Déneigement – Demande d'un citoyen

M.B. 2022-12-05-319

Considérant la demande d'information déposée par un citoyen concerné par le chemin Lajeunesse;

Considérant la situation du chemin Lajeunesse quant à la problématique d'absence de virée municipale;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure il est résolu de confirmer que le chemin Lajeunesse ne peut faire partie des chemins concernés par le contrat de déneigement; présence d'aucune résidence principale et surtout aucune virée possible à quelconque endroit sur le chemin.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Nettoyage des regards d'égouts pluviaux

Note au procès-verbal

Les travaux seront exécutés cette semaine.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2022

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de novembre 2022 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2022-2023

Note au procès-verbal

Le tout sera exécuté en régie interne.

700-2 Plaisir de bouger en Outaouais 2022 – Bonification du parc de jeux de la municipalité

M.B. 2022-12-05-320

Considérant que la municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme « Plaisir de bouger en Outaouais et ce, pour l'acquisition de modules afin de bonifier le parc de jeux;

Considérant la réponse positive reçue pour une somme de 10 000\$;

Considérant que le projet déposé est au montant de 12 305\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de procéder à l'acquisition de modules de jeux et ce, pour un montant de 12 305\$ plus taxes, soit une dépense de 12 920\$. Il est aussi résolu de procéder à un virement de crédits au montant de 2 920\$ en provenance du poste de revenus de taxes foncières (01-211-10-000) pour combler l'excédent de 2 920\$.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Association Les bons vivants de Bouchette – Utilisation de la cuisine – Loyer 2022

M.B. 2022-12-05-321

Considérant la résolution M.B. 2020-12-07-266 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 7 décembre 2020;

Considérant que cette résolution concernait le loyer relatif à la cuisine située dans le centre municipal et ce, pour l'année 2020;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu que cette exemption de paiement de loyer annuel pour le local utilisé par l'association du 3^e âge de Bouchette s'applique aussi aux années financières 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité

700-4 Programme de ski alpin au Mont Sainte-Marie

M.B. 2022-12-05-322

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe au financement du coût de transport collectif du programme de ski alpin au Mont Sainte Marie.

Cette participation signifie que la municipalité contribuera financièrement au coût pour le transport collectif, soit la somme de 150\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme. Ce programme est offert aux enfants de 10 à 17 ans.

Il sera demandé aux parents de déposer à la municipalité un chèque au montant de 150\$ pour le transport et ce dépôt sera remis par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 3 dimanches sur les 6 dimanches prévus pour cette activité.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Municipalité d'Aumond – Demande d'appui pour contrôle de la surpopulation de bernaches

M.B. 2022-12-05-323

Considérant la résolution 2022-10-A4673 adoptée par les membres du conseil de la municipalité d'Aumond;

Considérant que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette désirent appuyer cette demande visant le contrôle de la surpopulation de bernaches;

Considérant que la Vallée-de-la-Gatineau fait face depuis quelques années à une surpopulation de bernaches, principalement aux abords de ses cours d'eau;

Considérant qu'une trop forte présence de ces oiseaux pose des problèmes de salubrité et porte atteinte à l'environnement et à l'intégrité des cours d'eau;

Considérant que certaines municipalités de plus grande envergure ont procédé à l'embauche de firmes spécialisées pour veiller à la stérilisation des œufs de bernaches au printemps ou pour les faire fuir à l'automne à l'aide d'objets téléguidés, de chiens ou d'oiseaux de proie;

Considérant que plusieurs municipalités n'ont pas les ressources financières pour permettre l'octroi de tel mandat et ne détiennent pas l'expertise nécessaire pour mettre en place localement de telles mesures;

Considérant qu'il pourrait être opportun que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs propose des mesures provinciales pour contrôler la surpopulation des bernaches ou pour les inciter à nicher sur des terrains non utilisés par la population afin, notamment, d'assurer la protection de l'environnement et la salubrité du milieu;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRCVG à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 dans ce dossier.

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'appuyer la municipalité d'Aumond et demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mettre en place des mesures provinciales, sans frais pour les municipalités, pour contrôler la surpopulation des bernaches.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Sonia Paul – Demande de faire partie du CCU

M.B. 2022-12-05-324

Considérant que selon le règlement numéro 2018-307, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé de huit membres ;

Considérant que présentement on ne retrouve que 7 membres au sein du comité;

Considérant la correspondance reçue d'une citoyenne qui aimerait faire partie du CCU;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à répondre positivement à la demande de cette citoyenne;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à la nomination d'un nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit madame Sonia Paul.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Comité de l'église St-Gabriel de Bouchette

M.B. 2022-12-05-325

Considérant la résolution M.B. 2022-01-17-022 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 17 janvier 2022;

Considérant la correspondance déposée en novembre 2022 par des représentants de la Communauté Saint-Gabriel de Bouchette;

Considérant l'existence de la Loi sur le patrimoine culturel;

Considérant que par cette loi, une municipalité peut citer un bien représentant un intérêt patrimonial à l'échelle locale;

Considérant que la demande déposée par la Communauté Saint-Gabriel de Bouchette concernait une demande d'aide financière;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour acquiescer à la demande d'aide car ils désirent que les infrastructures reliées au patrimoine soient entretenues et ce, selon les règles de l'art;

Considérant que cette infrastructure est accessible à tous en période estivale pour y effectuer des visites;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de répondre positivement à la demande d'aide déposée en contribuant pour l'année 2023 à la Communauté Saint-Gabriel et ce, pour un don d'une somme de 3 000\$.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Mélody Lacroix – Échange linguistique et culturel avec une communauté albertaine.

M.B. 2022-12-05-326

Considérant la demande d'aide financière déposée par Mélody Lacroix, étudiante à l'école secondaire de Gracefield ;

Considérant que cette demande de contribution concerne un projet d'échange linguistique et culturel avec une communauté albertaine;

Considérant la politique d'aide financière aux activités, sportives et sociales, adoptée par les membres du conseil en septembre 2018 ;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu de répondre positivement à la demande déposée et ce, en fonction de la politique municipale visant le remboursement de frais d'inscription à des activités culturelles, soit deux activités à 70\$ chacune pour un total de 140\$.

Adoptée à l'unanimité

800-5 Opération Nez rouge – Demande de contribution financière

M.B. 2022-12-05-327

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu de remettre la somme de 100\$ comme contribution de la municipalité de Bouchette pour l'organisation de ce service qu'est l'Opération Nez rouge dans la région.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
-----	-------

900-1 Collaboration avec le Centre Saint-Eugène

M.B. 2022-12-05-328

Considérant que le Centre Saint-Eugène faisant partie du Centre de services scolaires des Hauts-Bois-de-l'Outaouais offre des services à des élèves adultes présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble autistique

Considérant que ces élèves réalisent des stages en milieu de travail au sein d'organismes et d'entreprises de la région;

Considérant que la municipalité de Bouchette désire collaborer avec les élèves fréquentant le Centre Saint-Eugène;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale à conclure une entente visant certains services offerts par les élèves fréquentant le Centre St-Eugène. Ces services incluront entre autres, l'entretien à la caserne incendie.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La fréquence relative à ces stages en milieu de travail reste à être déterminée.

900-2 Demande de changement de nom – Chemin Grant

M.B. 2022-12-05-329

Considérant la demande déposée visant un changement de nom et ce, pour le chemin Grant;

Considérant la résolution M.B. 2021-09-05-232 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 septembre 2021;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder aux diverses procédures administratives nécessaires à un changement de nom, en débutant par un sondage auprès des propriétaires ayant leur adresse sur le chemin Grant;

Considérant le sondage effectué par la directrice générale à cet effet;

Considérant que des réponses n'ont pas été obtenues de la majorité des propriétaires concernés afin de procéder au changement de nom proposé;

Considérant que les membres du conseil désirent reprendre les procédures;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour recommencer les diverses procédures administratives nécessaires à un changement de nom, en débutant par un sondage auprès des propriétaires ayant leur adresse sur le chemin Grant.

Adoptée à l'unanimité

900-3 Tour de communication

M.B. 2022-12-05-330

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'embauche d'un chargé de projet en vue de permettre la réalisation du projet d'installation d'une tour de communication dans le secteur du lac des Trente et Un Mille.

Adoptée à l'unanimité

900-4 Changement de zonage – 136 chemin Richard

M.B. 2022-12-05-331

Considérant la demande de modification du règlement de zonage déposée et ce, pour la zone V-106 ;

Considérant que cette demande vise l'ajout de l'usage « Maison de tourisme » aux usages déjà permis dans cette zone par la réglementation municipale ;

Considérant la recommandation émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas accepter cette demande d'ajout d'usage;

Considérant l'analyse de cette demande effectuée par les membres du conseil;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette refuse de débiter les procédures relatives à un ajout d'usage et ce, pour la zone V-106, soit la zone où se situe la propriété ayant comme adresse civique le 136 chemin Richard. Les usages permis dans cette zone V-106 demeurent les mêmes.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Situation par rapport à un chemin privé
- Chargé de projet pour tour de communication

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2022-12-05-332

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière